

# COLLECTIF 500

14, rue de Montbrillant

1201 Genève

comite@collectif500.ch

Genève, le 3 novembre 2021

## Communiqué de presse

### **Concerne : Plan de quartier Cornavin, de l'in-importance du respect des choses.**

Madame, Monsieur,

le 25 novembre 2020 le Conseil municipal de la ville a voté - à une quasi unanimité - la PR-1391 approuvant le Plan Directeur de Quartier (**PDQ**) numéro 30183, dit "Pôle Cornavin". Ce PDQ a ensuite été approuvé par le Conseil d'Etat le 19 mai 2021.

Résultat d'un processus de pratiquement 4 années - incluant une phase de mandat d'études parallèles (**MEP**) et une phase de mise au point comprenant pour le bas des Grottesun volet participatif avec des habitant.e.s - ce plan est donc en force.

Les CFF, le Canton, la Ville ainsi que le Collectif 500 se sont engagés à en soutenir la réalisation.

Il a fait l'objet d'une consultation publique qui n'a, à notre connaissance, donné lieu à aucune contestation (sinon éventuellement de la part des associations de taxis).

Ce plan a - selon les différentes lois sur l'aménagement \*) - force obligatoire pour la Ville et pour le Canton.

Ceux-ci sont donc tenus de respecter à la fois les objectifs et les principes contenus dans les plans directeurs de quartier.

Pour mettre en œuvre ce plan, la ville a décidé de scinder le périmètre autour de la gare en deux parties distinctes, le secteur Place Cornavin qui a été confié sans concours à un bureau sur simple appel d'offre, et le secteur place de Montbrillant qui a fait l'objet d'un concours d'architecture.

La réorganisation interne de la gare, également étudiée dans le mandat d'études parallèles, relève aujourd'hui uniquement des CFF.

La version définitive du projet de la place Cornavin, qui sera le premier chantier de ce vaste ensemble n'a, pour l'instant, pas été présenté par la Ville.

Du côté de la place Montbrillant le PDQ se fonde sur trois grands principes:

- la disparition du trafic individuel motorisé,
- la construction d'un grand couvert, intégrant les entrées de la gare souterraine, et servant d'élément de façade faisant la longueur de la gare en donnant (enfin !) une identité à l'ensemble de cette construction pour ce qui est encore aujourd'hui "l'arrière de la gare", avec tout ce que ce qualificatif recouvre,
- pour le bas des Grottes (ilôt 5-7) un espace urbain du caractère du quartier en privilégiant une diversité de maîtres d'ouvrages, en garantissant les continuités piétonnes conviviales, et en assurant des espaces publics de tailles moyennes à petites dans le maillage des rues existantes.

Par amendement, le Conseil municipal a ajouté la nécessité de prévoir des pistes cyclables et de continuer une vaste consultation pour la réalisation du PDQ.

Or il se trouve que le projet choisi par le jury du concours d'architecture qui devait servir à affiner le projet du PDQ contredit totalement ce dernier et nie de fait les principes et objectifs que la Ville et les autres acteurs s'étaient engagés à défendre.

Des trois principes de base énoncés ci-dessus ne reste que l'objectif de rendre la place non accessible au trafic individuel motorisé :

- Disparue la nouvelle façade de la gare.
- Disparue l'intégration des entrées de la gare souterraine.
- Disparu l'aménagement d'un quartier fait de constructions de tailles raisonnables.
- Disparus le concept d'espaces publics de taille gérables.
- Disparues les pistes cyclables.
- Disparue la consultation, et la liste ne s'arrête pas là.

Malgré plusieurs contacts avec Mme Perler et nos tentatives de faire évoluer le dossier sur le point politique cette nouvelle direction a été confirmée par la présentation publique le 22 septembre dernier du projet de Plan localisé de quartier (**PLQ**) pour le bas des Grottes par Madame Frédérique Perler et le service de l'urbanisme.

Il est pourtant évident que le PDQ a, de part son processus d'élaboration et de validation, le rôle indiscutable de cadre qui ne saurait être remis en cause par le choix douteux d'un jury de concours traitant de manière partielle le périmètre.

Notons encore que pour ce qui est du bas des Grottes, le concours, comme le MEP, ne demandait aux architectes qu'une proposition indicative qui n'engageait explicitement pas la Ville, ni à l'octroi d'un mandat ni à une réalisation particulière.

Le bas des Grottes, dans la version contraignante du PDQ, a fait l'objet d'une véritable concertation, non pas large et publique mais ciblée avec des habitant.e.s des Grottes, des professionnels et personnes du Collectif 500.

Tous ces points font l'objet d'explications illustrées dans la pièce jointe.

Vous pourrez ainsi constater comme nous que la Ville, en poussant un projet qui n'a plus rien à voir avec le PDQ, trahit non seulement ses - jusque-là - partenaires mais tourne le dos à ce qui a été voté au plan communal et approuvé par le Conseil d'Etat.

Elle ignore également totalement les concitoyen.ne.s qui ont été consulté.e.s à ce sujet et qui ne pourront à l'avenir plus croire en les projets présentés ni dans le respect des procédures.

Sans même parler ici du montant astronomique que doit représenter les années de travail d'architectes et autres intervenants pour mettre au point le PDQ ainsi jeté à la poubelle.

Le Collectif 500, qui avait défendu le PDQ, soit un projet qui alors rassemblait l'unanimité, ne peut malheureusement que s'opposer à la nouvelle mouture d'aménagement de la place Montbrillant et du bas des Grottes. Nous utiliserons pour cela, si besoin est, les différents moyens à notre disposition (recours et referendum).

Nous organisons à ce propos une séance d'information le 3 novembre à l'UOG (place des Grottes) à 20 heures et mettrons à cette date les documents explicatifs sur notre site.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous aurez pour cette question urbanistique importante et en restant à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Le Collectif 500  
contact : Morten Gisselbaek  
077 450 99 81

Pièce jointe mentionnée.

\*) en vertu de la loi fédérale d'aménagement du territoire (LAT) et de la loi cantonale d'application de cette loi fédérale (LaLAT, article 10, alinéa 8).

## **A PROPOS DE L'EVOLUTION DU/DES PROJET/S AUTOUR DE LA GARE CORNAVIN**

### **RAPPEL HISTORIQUE SUCCINT**

**2012** Premiers signes de la volonté des CFF d'agrandir la Gare en surface.

**2012** Premiers actes de résistance populaires et proposition de variantes.

**2015** Adoption du projet de réalisation d'une gare souterraine.

**2016** Lancement du Mandats d'étude parallèles (MEP) par la Ville de Genève.

**2018** Désignation du lauréat du MEP, le bureau Vazquez Consuegra associé à Frei et Razakhanlou architectes et Emch + Berger ingénieurs.  
La Ville, les CFF, le Canton et le Collectif s'engagent à soutenir ce projet.

**2018 à 2020** Mise au point du Plan Localisé de Quartier (PDQ) par les lauréats du MEP en collaboration avec la Ville et pour parties le Collectif 500.

**2020** Lancement le 9 juillet du concours d'architectes pour un "réaménagement des espaces publics du nord-ouest de la gare Cornavin".

**2020** Adoption du **PDQ** par le Conseil municipal de la ville le 25 novembre.  
**Plan ayant force obligatoire pour les autorités (Ville et Canton) pour le respect des objectifs et des principes définis.**

**2020** Résultat du concours le 18 décembre.

**2021** Adoption du PDQ par le Conseil d'Etat le 19 mai: il est en force.

**2021** Présentation publique du projet de nouveau Plan localisé de quartier pour le bas des Grottes le 22 septembre.

### **DOCUMENTS A CONSULTER**

**LAT** Loi fédérale sur l'aménagement du territoire  
article 9 : Force obligatoire et adaptation (des plans directeurs)

**LALAT** Loi cantonale d'application de la LAT  
article 10, alinéa 2 : Définition des Plan directeurs  
article 10, alinéa 5 : Consultation publique des Plans directeurs  
article 10, alinéa 7 : Force obligatoire des Plans directeurs

## **PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER PDQ N° 30'183 POLE CORNAVIN** ([ge.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDQ\\_Pole\\_Cornavin/30183RAPP\\_EXP.pdf](http://ge.ch/geodata/SIAMEN/PDL/PDQ_Pole_Cornavin/30183RAPP_EXP.pdf))

page 5	Statut des pièces et force obligatoire de celles-ci
pages 13 à 16	illustrations du résultat lauréat du MEP (pour rappel)
page 26	Concepts généraux, alinéa C, requalification de la place Montbrillant
page 38	Principe directeur : la galerie couverte
page 39	Plan de principe englobant le bas des Grottes et la façade de la gare
pages 45 et 46	Principe directeur de l'urbanisation du bas des Grottes
page 47	Plan de synthèse des principes d'urbanisation retenus pour le bas des Grottes
pages 106 à 107	Fiche de mise en œuvre sectorielle LC4 <b>Galerie couverte</b>
pages 108 à 111	Fiche de mise en œuvre sectorielle LC5 <b>Front est du quartier des Grottes.</b>
page 119	plan de synthèse et coupe

## **MANDAT D'ETUDES PARALLELES**

Rapport final du collège d'expert d'avril 2018

<https://espazium.s3.eu-central-1.amazonaws.com/files/2018-06/mep-cornavin-rapport-experts-ville-geneve.pdf>

Tiré à part pour communiqué de presse

[https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement\\_2/Communique\\_de\\_presse/mep-cornavin-tire-a-part-ville-geneve.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_2/Communique_de_presse/mep-cornavin-tire-a-part-ville-geneve.pdf)

## **CONCOURS POUR LE REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU NORD OUEST DE LA GARE CORNAVIN**

<https://vdgbox.villegeneve.ch/index.php/s/zJmoKbqrAqSGiD6?dir=undefined&openfile=2816583>

## **VOTES DU MUNICIPAL**

Liste non exhaustive

PR-199	2002	PLQ sur le bas des Grottes (ilôt 5A et 7)
PR-1054	2014	budget d'études d'avant projet
M- 998	2015	"Oui à l'extension d'une gare ! Non à la destruction d'un quartier !"
PR- 1126	2016	Crédit d'études urbaines liées à l'extension de la gare Cornavin
PR- 1185	2016	Subvention d'investissement pour les études et travaux des CFF
PR- 1383	2019	Trois crédits d'études périmètre Cornavin et Montbrillant
PR- 1391	2020	Adoption du Plan directeur de quartier (PDQ)
PR- 1200	2017	<u>Refusé</u> : Abrogation partielle du PLQ "Ilots 5A et 7 aux Grottes"

## **ILLUSTRATIONS**

### **A PROPOS DE LA GARE ELLE-MÊME**

Ce qui est prévu comme principe dans le Plan directeur de quartier pour le traitement de la façade Montbrillant de la gare : un ensemble qui donne une identité tout en intégrant les différentes entrées et sorties de ce côté en assurant une circulation piétonne protégée,



et ce que la ville prévoit aujourd'hui comme projet de façade avec un couvert partiel



### **A PROPOS DES ENTREES DE LA GARE SOUTERRAINE CÔTE MONTBRILLANT**

Ce que le PDQ prévoit comme entrée de la gare, côté bas de la Servette et sur la rue des Gares. Ici la vue depuis la rue de la Servette.



Des entrées intégrées dans l'espace gare (escaliers roulants à droite).

Et ce que prévoit le nouveau projet de la Ville, des lampions géants,



allumés le soir, pour le seul plaisir des voisins (ici à la rue des Gares, visible de nulle part ailleurs que d'un tronçon de cette rue).



**A PROPOS DU BAS DES GROTTES, OÙ RIEN NE LIE LA VILLE, HORMIS LE PDQ**

Pour ce qui est du quartier au bas des Grottes, la situation n'est pas meilleure en termes de respect des engagements pris, ce qui est prévu dans le PDQ comme plan pour le bas des Grottes :



Et ce que la Ville prétend soumettre bientôt sous forme de nouveau PLQ :



Deux blocs massifs, des espaces publics ingérables, une rue qui se termine par un mur et une entrée dans le quartier incompréhensible (un escalier monumental qui mène où ?)  
La future place Montbrillant ?



Un mur qui ferme le bas de la rue des amis,  
des immeubles parachutés,  
sans lien avec l'histoire,  
ni respect de la forme,  
ni accord avec l'esprit du quartier.

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION !  
NOUS RESTONS A VOTRE DISPOSITION !**